

064665 - La Loi

SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS NORMANDIE (S.A.P.N.)

Société anonyme
au capital de 14.000.000 €

Siège social :

**30, boulevard Gallieni
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX**
632 054 029 R.C.S. Nanterre

Aux termes du procès-verbal du 14/04/2016, le Conseil d'administration a coopté avec effet immédiat, Monsieur Sébastien LECORNU demeurant 4, avenue de l'Ardeche 27200 VERNON en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de M. QUESTEL, démissionnaire.

L'inscription modificative sera portée au R.C.S. de NANTERRE

064706 - Petites-Affiches

C.CONCEPTION AMENAGEMENT PROMOTION

Société par actions simplifiée
au capital de 37.000 €

Siège social :

**La Grande Arche Paroi Nord
92044 PARIS-LA-DÉFENSE CEDEX**
499 278 802 R.C.S. Nanterre

En date du 30 avril 2016, l'Association unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée Monsieur Cyril Guinet demeurant 214 rue du Faubourg Saint Martin - 75010 Paris, en qualité de Président en remplacement de Monsieur Jérôme Delahaye, démissionnaire.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nanterre.

064738 - Petites-Affiches

SCI LE LOGIS DE LA CURE

Société civile immobilière
au capital de 222.000 €

Siège social :

**14 allée des Citeaux
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX**
444 270 003 R.C.S. Nanterre

Suite à l'AGE du 19 février 2016, il a été décidé de transférer le siège social de la SCI LE LOGIS DE LA CURE du 14 allée des Citeaux, 92130 Issy les Moulineaux au **14-22 rue de l'Eglise, 85410 Cezais**.

CONVOICATIONS AUX ASSEMBLÉES

022894 - Petites-Affiches

EULER HERMES GROUP

Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance
au capital de 14 509 497 €

Siège social :

**1, place des Saisons
92048 PARIS LA DEFENSE CEDEX**
552 040 594 R.C.S. Nanterre

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société Euler Hermes Group sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le **mercredi 25 mai 2016 à 10 heures** à l'Auditorium de la Tour First - 1, place des Saisons, 92048 Paris La Défense Cedex, à l'effet de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

PROJET D'ORDRE DU JOUR

A caractère ordinaire :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
4. Ajustement de la réserve pour actions propres,

064650 - Gazette du Palais

78 Tours

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45 €

Siège social :

**5 rue Marcel Monge
92150 SURESNES**
347 438 210 R.C.S. Nanterre

Suivant procès-verbal en date du 31 mars 2016, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : **Le Surena, face au 5 quai Marcel Dassault 92150 SURESNES**.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS de Nanterre.

Le représentant légal.

DISSOLUTIONS LIQUIDATIONS

064710 - Petites-Affiches

PHILANTHROPIA FRANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 600.140 €

Siège social :

**4, rue Bernard Palissy
92800 PUTEAUX**
489 771 709 R.C.S. Nanterre

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 22 avril 2016, la société OPTIMUS, Société anonyme au capital de 360 478 euros, dont le siège social est 4 rue Bernard Palissy 92800 PUTEAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 349 611 921 RCS NANTERRE a, en sa qualité d'associée unique de la société PHILANTHROPIA FRANCE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société PHILANTHROPIA FRANCE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Nanterre.

Pour avis

5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés - Constat de l'absence de convention nouvelle,

6. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Wilfried Verstraete, Président du Directoire,

7. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Frédéric Bizière, membre du Directoire,

8. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Madame Clarisse Kopff, membre du Directoire,

9. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Paul Overeem, membre du Directoire,

10. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Michele Pignotti, membre du Directoire,

11. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Ludovic Sénécaut, membre du Directoire,

12. Nomination de Madame Marita Kraemer, en remplacement de Monsieur Clément Booth en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

13. Nomination de Monsieur Ramon Fernandez, en remplacement de Monsieur Jean-Hervé Lorenzi en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

14. Renouvellement de Madame Brigitte Bovermann en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

15. Renouvellement de Madame Elizabeth Corley en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

16. Renouvellement de Madame Ümit Boyner en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

17. Renouvellement de Monsieur Nicolas Dufourcq en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

18. Renouvellement de Monsieur Thomas-Bernd Quaas en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

19. Renouvellement de Monsieur Jacques Richier en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

20. Avis consultatif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Wilfried Verstraete, Président du Directoire,

21. Avis consultatif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Messieurs Gerd-Uwe Baden, Frédéric Bizière, Dirk Oevermann, Paul Overeem et Madame Clarisse Kopff, membres du Directoire,

22. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

A caractère extraordinaire :

23. Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, durée de l'autorisation, plafond,

24. Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus,

25. Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la Société ou d'une société du Groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits,

26. Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la Société ou d'une société du Groupe) avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,

27. Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du Groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,

28. Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10 % du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'Assemblée,

29. Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,

30. Délégation à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation,

31. Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition notamment en cas d'invalidité et de conservation,

32. Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du Code du Travail,

33. Pouvoirs pour les formalités.

A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires de la Société quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut aussi se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L. 225-106 du Code de commerce).

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce), au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le lundi 23 mai 2016, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers (ou le cas échéant par voie électronique) dans les conditions prévues à l'article R. 225-85 du Code de commerce (avec renvoi de l'article R. 225-61 du même Code), en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote ;
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le lundi 23 mai 2016, à zéro heure, heure de Paris.

B) Mode de participation à l'Assemblée Générale.**1. Participation physique :**

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

– **pour l'actionnaire nominatif** : se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission à BNP PARIBAS Securities Services - CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

– **pour l'actionnaire au porteur** : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée. A défaut, il devra se présenter le jour de l'Assemblée muni de son attestation de participation datée au plus tard du 23 mai 2016 à zéro heure, heure de Paris.

2. Vote par correspondance ou par procuration :

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, à leur conjoint ou partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité ou à une autre personne pourront :

– **pour l'actionnaire nominatif** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services - CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

– **pour l'actionnaire au porteur** : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres. Il sera fait droit aux demandes d'envoi de formulaire de vote par correspondance ou par procuration reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Les actionnaires pourront également télécharger le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration qui a été mis en ligne sur le site de la société (www.fr.eulerhermes.com).

Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services - CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la Société ou le service Assemblées Générales de BNP PARIBAS Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée, soit le samedi 21 mai 2016.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce par demande adressée à BNP PARIBAS Securities Services - CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

– **pour les actionnaires au nominatif pur** : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant le nom de la Société concernée, la date de l'Assemblée, leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant auprès de BNP PARIBAS Securities Services ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué ;

– **pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur** : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant le nom de la Société concernée, la date de l'Assemblée, leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; puis, en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP PARIBAS Securities Services - CTS - Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le mardi 24 mai 2016, à 15 h (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'Assemblée, soit le vendredi 20 mai 2016.

Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

C) Questions écrites et dépôt de points ou de projets de résolution par les actionnaires.

1. Les actionnaires ayant demandé l'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour devront transmettre à BNP PARIBAS Securities Services - CTS - Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex, une nouvelle attestation justifiant de l'inscription comptable des titres dans les mêmes comptes, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

2. Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Président du Directoire les questions écrites de son choix conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, accompagnés d'une attestation d'inscription en compte, à l'adresse suivante EULER HERMES GROUP, Direction Juridique, 1, Place des Saisons - 92048 PARIS LA DEFENSE. Elles peuvent également être transmises par voie de communication électronique à l'adresse suivante : assembleegenerale@eulerhermes.com.

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le jeudi 19 mai 2016.

D) Droit de communication des actionnaires.

Tous les documents et informations prévues à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la société :

www.fr.eulerhermes.com depuis le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, soit le mercredi 4 mai 2016.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce sont mis à disposition au siège social EULER HERMES GROUP, Direction Juridique, 1, place des Saisons - 92048 PARIS LA DEFENSE et mis en ligne sur le site internet de la société (www.fr.eulerhermes.com).

023399 - Petites-Affiches**CAST**

Société anonyme au capital de 5.903.818,40 €

Siège social :

3, rue Marcel Allégot - 92190 MEUDON
379 668 809 R.C.S. Nanterre

Avis de convocation

Mmes et MM. les actionnaires de la société CAST sont convoqués en Assemblée Générale Mixte au siège social de la société 3, rue Marcel Allégot, 92190 Meudon, le **27 mai 2016 à 13 h 30** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- Renouvellement de quatre mandats d'administrateurs et nomination d'un nouvel administrateur ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou transférer des actions de la Société.

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire :

- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
- Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale ;
- Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, avec suppression du droit préférentiel des actionnaires ;
- Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration d'augmenter le capital au profit de sociétés ou fonds gestionnaires d'épargne collectif investissant dans le secteur des technologies de l'information avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration d'augmenter le capital au profit de conseillers ou consultants, personnes physiques ou personnes morales, consultant occasionnellement ou régulièrement la Société en matière de politique de développement dans le secteur des technologies de l'information avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;